

Gal Bertrand B, étudiant en deuxième cycle

Comment et pourquoi avez-vous entamé des études de Droit canonique ? Qu'est-ce que cela vous a-t-il apporté ?

J'ai suivi des études de Droit canonique pour acquérir les compétences nécessaires pour accompagner les personnes qui se lancent dans la douloureuse aventure de la demande de nullité de leur mariage.



C'est un lieu de souffrance où un laïc peut jouer bénévolement un authentique rôle pastoral, en écoutant ces personnes et en les accompagnants dans des démarches qui permettront de connaître la Vérité sur l'échec conjugal qu'elles ont vécu.

Le Droit canonique permet d'apporter toutes les garanties juridiques pour que cette vérité apparaisse, dans le respect des droits des personnes concernées.

En vidéos

Retrouvez les témoignages en vidéos sur notre chaîne [YouTube](#)

À lire aussi

La théologie pour s'engager dans les débats sociétaux

De l'Histoire de l'art à l'entreprise

De concert avec Mus'ICP